



PLAN

DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
GUIDE D'ÉLABORATION



Québec 

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.

RÉDACTION ET COORDINATION

Audrey Tessier, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

Karine Pouliot, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

Mathieu Rousseau, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

MEMBRES DU COMITÉ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Joël Dallaire, MAPAQ, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sonia Dumoulin, MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec

Jean Gagnon, MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Michel Gonthier, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

Marie-Josée Gravel, MAPAQ, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Stéphane Lavoie, MAPAQ, Direction régionale de la Capitale-Nationale

Mélissa Normandin, MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest

Pierre-Olivier Quesnel, MAPAQ, Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides

Simon Tremblay, MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Évelyne Vouigny, MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie, secteur Est

CONTRIBUTION SPÉCIALE

MRC du Domaine-du-Roy

MRC de Bécancour

MRC de Roussillon

MRC de Brome-Missisquoi

MRC de Charlevoix-Est

MRC de Témiscouata

MRC d'Argenteuil

MRC de Bonaventure

Union des producteurs agricoles

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Émond, L'Espace-mots

CONCEPTION GRAPHIQUE

Barrette Communication

PHOTOGRAPHIES

Étienne Boucher, Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ

© **Gouvernement du Québec**

DÉPÔT LÉGAL: 2011

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-63695-3 (imprimé)

ISBN 978-2-550-63696-0 (pdf)

OÙ SE PROCURER LE GUIDE

Le guide est disponible en version électronique sur le site Internet du MAPAQ

www.mapaq.gouv.qc.ca/pdza

TABLE DES

MATIÈRES

INTRODUCTION

PARTIE 1 – Le plan de développement de la zone agricole

1.1	Qu'est-ce qu'un PDZA ?	6
1.2	Quels sont les objectifs du PDZA ?	7
1.3	Quels sont les bénéfices du PDZA ?	7

PARTIE 2 – L'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole

2.1	Comment élaborer un PDZA ?	10
	1. Déterminer les rôles et responsabilités	10
	2. Trouver et associer des partenaires	11
	3. Mettre en place des mécanismes de communication et de consultation	12
	4. Préparer un plan de travail	14

PARTIE 3 – Le contenu d'un plan de développement de la zone agricole

3.1	Que doit contenir un PDZA ?	20
	1. Le portrait du territoire et des activités agricoles	20
	2. Le diagnostic	28
	3. La vision concertée	33
	4. Le plan d'action	34

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MRC	Municipalité régionale de comté
PDZA	Plan de développement de la zone agricole

La zone agricole, établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, représente à peine 4% de la superficie totale du Québec, ce qui lui confère ainsi un caractère exceptionnel. Une grande partie de cette zone se trouve dans les municipalités régionales de comté (MRC) de la vallée du Saint-Laurent où se concentrent la majorité de la population et les meilleures terres agricoles; celles-ci constituent des ressources limitées et non renouvelables. La zone agricole sert donc de base territoriale à la pratique de l'agriculture et représente un patrimoine collectif qu'il importe de préserver.

Dans le livre vert pour une politique bioalimentaire, dévoilé au mois de juin 2011, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté de préserver ce patrimoine collectif. L'agriculture, faut-il le rappeler, participe à la création d'un bon nombre d'emplois, à la diversification économique des régions, au maintien des services à la population, ainsi qu'à la valorisation des ressources, des potentiels et des savoir-faire locaux. L'agriculture a également la capacité de favoriser la biodiversité et d'offrir des paysages humanisés, ouverts et diversifiés qui stimulent l'attractivité et l'occupation dynamique des territoires. C'est d'ailleurs en participant à la qualité de vie des communautés par ses fonctions sociale, environnementale et économique que l'agriculture révèle toute son importance.

C'est en soutenant l'expression du plein potentiel de l'agriculture que l'on pourra assurer la pérennité du territoire agricole pour les générations futures et contribuer à sa vitalité. Il convient donc de mettre en valeur la zone agricole par l'agriculture.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) considère que cette mise en valeur passe par un exercice participatif de planification, comme il a été proposé dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) mis en œuvre en 2008 par des projets pilotes. Ces derniers ont démontré qu'un PDZA pouvait être un outil de planification personnalisé et concerté, qui procure de nombreux bénéfices à une MRC et à leurs municipalités constituantes. Outre qu'elle enrichit les connaissances sur le territoire et sur les activités agricoles, l'élaboration d'un PDZA facilite le dialogue entre les acteurs du milieu. Elle permet également de mener une réflexion concertée sur les meilleurs moyens de développer l'agriculture dans une zone agricole et d'entreprendre par la suite des actions concrètes.

Compte tenu des résultats probants des projets pilotes, le MAPAQ entend encourager l'adoption de PDZA par les MRC en concertation avec les acteurs du milieu. Le présent guide met à profit l'expérience acquise afin d'aider les autres MRC qui souhaiteraient élaborer un PDZA.

REMERCIEMENTS

La réalisation du *Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole* a été rendue possible grâce aux huit MRC et à leurs partenaires, qui ont travaillé à l'élaboration d'un PDZA dans le cadre des projets pilotes lancés en 2008. Rappelons que ces MRC sont Argenteuil, Bécancour, Bonaventure, Brome-Missisquoi, Charlevoix-Est, Domaine-du-Roy, Roussillon et Témiscouata.

Le MAPAQ remercie également tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la conception de ce document.

INTRODUCTION

Le *Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole* a été conçu pour les MRC afin de les accompagner dans la conception de leur PDZA. Il s'appuie essentiellement sur l'expérience acquise durant la réalisation des huit projets pilotes¹. D'ailleurs, plusieurs exemples tirés de cette expérimentation sont utilisés pour illustrer certains propos contenus dans le guide.

Le guide est divisé en trois parties. **La première partie** donne une définition du PDZA et présente les objectifs qu'il poursuit. On y retrouve également plusieurs exemples de bénéfices liés à l'élaboration d'un PDZA.

La deuxième partie propose certaines étapes pour structurer et gérer l'élaboration d'un PDZA.

La troisième partie est consacrée aux éléments que doit contenir un PDZA : le portrait du territoire et des activités agricoles, le diagnostic, la vision concertée et le plan d'action.

En complément, une démarche d'élaboration détaillée d'un PDZA est proposée dans un aide-mémoire.

Nous espérons que cet outil d'accompagnement permettra aux MRC de planifier l'avenir du développement de l'agriculture sur leur territoire.

¹ Le bilan des projets pilotes de plans de développement de la zone agricole est disponible à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/pdza



PARTIE 1

Le plan de

développement

de la zone

agricole

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

Contrairement à une planification sectorielle, qui vise à appuyer le développement et l'adaptation d'un secteur d'activités dans un contexte d'affaires en constante mutation, le PDZA est davantage axé sur les caractéristiques territoriales d'une MRC. Il tente notamment de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités.

Le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région. Il permet notamment à une MRC qui le souhaite d'enrichir son schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles. De plus, le PDZA permet aux MRC de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée.

LA PARTICIPATION ET LA CONCERTATION DEVRAIENT ÊTRE AU CŒUR DE TOUTE DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION D'UN PDZA

Toutes les démarches d'élaboration d'un PDZA qui ont été entreprises dans le contexte des projets pilotes ont reposé sur la participation active de partenaires exerçant leurs activités dans des secteurs variés (ex.: municipal, agricole, économique, forestier, environnemental).

Les MRC qui ont participé à l'exercice sont d'avis que le succès de leur démarche est attribuable en grande partie à la participation et à la concertation des acteurs du milieu.



Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- atténuer les pressions de l'urbanisation;
- favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Le PDZA devrait :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture²;
- encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Le bilan des projets pilotes démontre que l'élaboration d'un PDZA peut notamment contribuer à :

- acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles permettant une meilleure appropriation de la zone agricole;
- enrichir les connaissances concernant les défis qui touchent le milieu agricole (ex. : mise en marché et relève agricole);
- mobiliser les acteurs du milieu en ayant pour effet de créer un climat de confiance et une nouvelle dynamique de concertation entre les secteurs municipal et agricole;
- établir un lieu d'échanges propice à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- reconnaître le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés (ex. : qualité de vie, économie);
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture en zone agricole et de réaliser des actions concrètes;
- bonifier la planification de l'agriculture incluse dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC.

² La multifonctionnalité de l'agriculture «C'est la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés». Pour plus d'information, consulter l'adresse suivante: mapaq.gouv.qc.ca/multifonctionnalite

1.2

Quels sont
les objectifs
du PDZA ?

1.3

Quels sont
les bénéfices
du PDZA ?



PARTIE 2

L'élaboration

d'un plan de

développement

de la zone

agricole

Dès le début de votre démarche d'élaboration d'un PDZA, vous êtes invité à communiquer avec le répondant de la direction régionale du MAPAQ³ de votre région. Des professionnels pourront vous appuyer dans la conception de votre PDZA.

Pour vous aider à structurer et à gérer l'élaboration d'un PDZA, vous devriez prendre en considération les étapes suivantes :

1. Déterminer les rôles et les responsabilités

Votre démarche d'élaboration d'un PDZA devrait être coordonnée par une ressource qui sera dédiée à ce mandat.

De plus, nous vous recommandons de former des comités de travail et de déterminer les rôles et les responsabilités de chacun. Ainsi, vous pourrez non seulement définir clairement les attentes envers les acteurs qui participeront à votre démarche en fonction de leur expertise, mais aussi assurer une communication efficace.

Vous devriez privilégier une structure organisationnelle précise et simple qui pourrait, par exemple, prendre la forme suivante :

Comité de rédaction : Il est responsable de la rédaction du PDZA.

Comité directeur : Il prend acte de l'état d'avancement des travaux et transmet des directives sur les tâches à réaliser.

Comité technique : Il soutient les différents comités de travail en apportant une expertise technique ponctuelle.

Le coordonnateur devrait être responsable d'effectuer régulièrement les communications officielles entre les différents comités. Si le PDZA est élaboré par un consultant externe, il devrait également s'assurer du bon déroulement de la démarche et de l'atteinte du mandat.

De plus, les tâches confiées à ces comités devraient être complémentaires. Il faudrait aussi veiller à ce que les résultats attendus soient clairement définis et vérifiés en tenant compte des échéances inscrites au calendrier de travail.

³ La liste des coordonnées des directions régionales du MAPAQ est disponible à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/pdza

2. Trouver et associer des partenaires

Pour assurer le succès de votre démarche d'élaboration d'un PDZA, vous devriez miser sur le dynamisme des producteurs agricoles. À cet égard, il est intéressant de trouver ceux qui peuvent faire la différence et de les inviter à s'associer à votre projet.

Comme il a été souligné d'entrée de jeu, toute démarche d'élaboration d'un PDZA devrait reposer sur une approche basée sur le partenariat et la concertation puisque celle-ci peut contribuer directement à la réussite du projet.

C'est pourquoi il est essentiel de trouver des partenaires et d'entrer en contact avec eux lorsque l'on entame l'élaboration d'un PDZA. Il s'agit de repérer les divers acteurs qui peuvent jouer un rôle déterminant à la fois dans le déroulement de votre démarche et dans son résultat.

Compte tenu de leur expertise en matière d'agriculture, d'aménagement et de développement économique, les représentants du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles ainsi que des centres locaux de développement devraient vous accompagner dans votre démarche du début à la fin.

D'autres partenaires qui peuvent apporter une expertise complémentaire pourraient aussi être associés à votre démarche. Mentionnons, par exemple, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les conférences régionales des élus, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, les tables de concertation agroalimentaires et les associations touristiques régionales. Pourraient également s'adjoindre à votre projet des regroupements du domaine agricole.

Pour qu'une démarche de partenariat se poursuive, Bryant et Doucet (1999) recommandent :

- de maintenir des liens de communication ouverts ;
- de s'assurer que tous les partenaires connaissent bien leurs responsabilités ;
- de contrôler les coûts réels de la participation de chacun ;
- de souligner l'intérêt collectif ;
- d'être patient.

3. Mettre en place des mécanismes de communication et de consultation

Vous devriez prêter une attention soutenue à la communication et à la consultation du début à la fin de votre démarche d'élaboration du PDZA. Ces deux aspects complémentaires touchent autant les acteurs engagés directement dans la démarche que les autres personnes concernées par les actions qui en découleront.

Les projets pilotes nous indiquent qu'une communication efficace tout au long de la démarche ainsi que la tenue d'activités de consultation à différents moments stratégiques concourent à la réussite du projet.

La communication

La communication, en amont et en aval, doit occuper une place essentielle dans votre démarche. Elle permet d'entrer en contact avec les acteurs concernés afin d'obtenir une meilleure cohésion et favorise l'adhésion à la démarche du plus grand nombre possible de personnes.

Il est donc crucial de bien planifier vos communications. Voici quelques questions clés qui aideront à définir votre stratégie de communication.

■ **Pourquoi?** Quels objectifs poursuivez-vous (ex. : susciter les échanges et le dialogue ; informer et sensibiliser les acteurs du milieu ; diffuser le PDZA) ?

■ **Quoi?** Quel est votre message ?

■ **Qui?** Qui est votre public cible (ex. : élus, population, producteurs agricoles) ?

■ **Quand?** À quel moment prévoyez-vous rejoindre votre public cible (ex. : au début de la démarche, au dévoilement du PDZA) ?

■ **Comment?** Quels sont les moyens de communication auxquels vous aurez recours (ex. : communiqué de presse, articles, dépliants, site Internet) ?

■ **Combien?** Quels sont les coûts liés à la mise en œuvre de votre stratégie de communication ?

La consultation

La consultation constitue un instrument à privilégier au cours de votre démarche. Elle permet aux acteurs qui y participent de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et leurs opinions ou de formuler des commentaires et des propositions sur des sujets particuliers.

Tout en favorisant l'adhésion des personnes mobilisées à votre démarche, la consultation peut s'avérer un outil intéressant pour enrichir, améliorer et valider le contenu de votre PDZA.

Le choix des personnes auxquelles vous faites appel et celui des méthodes de consultation sont tributaires des objectifs que vous poursuivez.

Voici quelques exemples de renseignements pouvant vous aider à mettre en place des mécanismes de consultation.

ACTEURS	MÉTHODES DE CONSULTATION À PRIVILÉGIER	OBJECTIFS
CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consultation publique ■ Soirée d'information ■ Forum 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer et sensibiliser ■ Cerner les besoins et les problématiques
PRODUCTEURS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sondage ■ Groupe de discussion ■ Soirée d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer et sensibiliser ■ Cerner les besoins et les problématiques
ÉLUS MUNICIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe de travail ■ Visite sur le terrain ■ Atelier 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer et sensibiliser ■ Identifier les priorités et les orientations ■ Valider le contenu du PDZA
EXPERTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe de discussion ■ Rencontre bilatérale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueillir des avis techniques ■ Approfondir certaines problématiques

En résumé, la mise en œuvre d'une stratégie de communication vous donnera la possibilité de diffuser de l'information au sujet de la démarche que vous avez entreprise. Quant à la tenue d'activités de consultation, elle sera l'occasion de recueillir des données de nature qualitative qui contribueront notamment à enrichir ou valider le contenu de votre PDZA.

Par exemple, la MRC de Brome-Missisquoi (2010) a mis en place plusieurs mécanismes de communication et de consultation. Ces derniers lui ont permis à la fois de mieux comprendre les enjeux et la situation des acteurs à l'œuvre dans la zone agricole et de sensibiliser l'ensemble de ces personnes aux réalités agricoles. La MRC a notamment organisé six groupes de discussion réunissant des membres de la fédération et des syndicats de base de l'UPA, de citoyens, d'élus municipaux, de gens d'affaires et de l'agrotourisme de même que des représentants des secteurs de la foresterie et de l'environnement. Elle a également tenu trois soirées d'information à l'intention des producteurs agricoles. Au total, plus de 750 personnes ont été interpellées directement et plusieurs milliers indirectement par le truchement des journaux et du site Web de la MRC.

La MRC de Charlevoix-Est (2011) a mené une enquête téléphonique auprès de 56 producteurs agricoles, notamment afin de recueillir leurs perceptions sur des thèmes particuliers tels que l'agroalimentaire, la distribution alimentaire ou la relève agricole. La MRC a également consulté des organismes du milieu au moyen d'entretiens téléphoniques et organisé un forum sur l'énoncé de sa vision et de son plan d'action.

4. Préparer un plan de travail

a. Établir un échéancier de travail

L'élaboration d'un PDZA devrait se faire en 18 mois. Afin de ne pas prolonger ce délai indûment, vous devriez vous fixer un échéancier de travail qui s'y rapproche.

Un calendrier type, conçu à partir des expériences pilotes, est présenté dans l'aide-mémoire inséré dans le présent guide. Il donne un aperçu de la durée approximative de chacune des actions stratégiques faisant partie de la démarche d'élaboration d'un PDZA.

Vous devriez élaborer votre PDZA en 18 mois tout au plus afin de conserver la mobilisation de vos partenaires et des acteurs du milieu.

Nous vous recommandons également de bien équilibrer le temps consacré à chacune des actions qui sont inscrites au calendrier afin de mener à terme le projet.

b. Inventorier les ressources disponibles et définir les besoins

L'élaboration d'un PDZA nécessite d'importantes ressources (ex.: ressources humaines, financières, matérielles et technologiques). C'est pourquoi vous devriez dresser un inventaire des ressources disponibles. En procédant ainsi, vous pourrez évaluer plus précisément vos besoins et les coûts de votre démarche.

Voici quelques questions clés qui vous aideront à évaluer les ressources disponibles et à préciser vos besoins.



TYPE DE RESSOURCES	QUESTIONS CLÉS
HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles ressources humaines avons-nous à notre disposition pour élaborer notre PDZA (ex. : aménagiste, géomaticien) ? ■ Avons-nous besoin d'une personne-ressource supplémentaire (ex. : chargé de projet, stagiaire) ? ■ Souhaitons-nous réaliser le mandat à l'interne (équipe de travail formée des membres du personnel existant) ou à l'externe (firme consultante) ? ■ Avons-nous l'expertise nécessaire ?
FINANCIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles ressources financières disposons-nous (budget de la MRC) ? ■ Avons-nous d'autres sources de financement (ex. : centre local de développement, subventions) ? ■ Quels sont nos besoins financiers ?
MATÉRIELLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quels documents de référence avons-nous à notre disposition ? ■ Avons-nous un portrait à jour ? ■ Quelles données statistiques et cartographiques devons-nous acquérir et de quelles façons ? ■ Souhaitons-nous acquérir des données qualitatives (ex. : perception des acteurs consultés) ? ■ Souhaitons-nous réaliser des études supplémentaires (ex. : inventaire des friches, études paysagères) ?
TECHNOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous les logiciels nécessaires ?

Si vous recourez aux services d'une firme consultante pour élaborer votre PDZA, assurez-vous de définir précisément le mandat et d'exprimer clairement vos attentes. Cela vous permettra de bien cadrer la démarche dès le début et vous évitera d'avoir à discuter avec la firme pour apporter des changements en cours de route.

c. Réaliser un montage financier

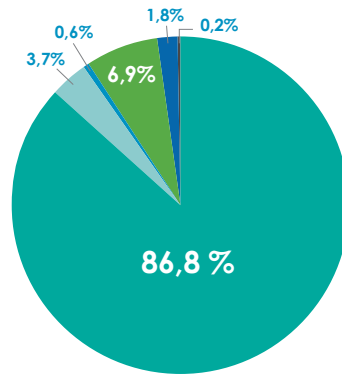
Une définition claire et détaillée des actions à réaliser permet de faire des prévisions financières réalistes et de respecter le budget établi au départ.

Dans le contexte des projets pilotes, l'élaboration d'un PDZA a coûté entre 74 000\$ et 136 000\$. Ainsi, vous devriez prévoir un coût approximatif de 100 000\$ pour réaliser votre démarche.

À la lumière des expériences pilotes, nous vous recommandons d'accorder une attention particulière aux dépenses relatives aux ressources humaines (existantes et additionnelles) en raison de l'importance de l'enveloppe budgétaire qui y est consacrée. En effet, ce poste de dépenses a représenté plus de 78% du coût total de la démarche pour l'ensemble des MRC.

À titre d'exemple, voici trois graphiques illustrant la répartition des coûts d'élaboration du PDZA des MRC de Bécancour, de Bonaventure et du Domaine-du-Roy selon les principaux postes de dépenses.

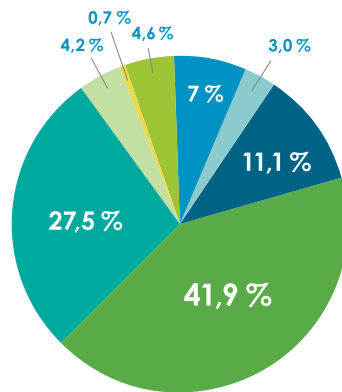
MRC de Bécancour



- 86,8 %** Salaire du personnel de la MRC (incluant le CCA)
- 6,9 %** Soutien technique et professionnel externe
- 3,7 %** Stagiaire en aménagement
- 1,8 %** Frais de déplacement, d'hébergement et de repas
- 0,6 %** Frais administratifs (ex.: impression et photocopie)
- 0,2 %** Frais de consultation publique

(MRC de Bécancour, 2010)

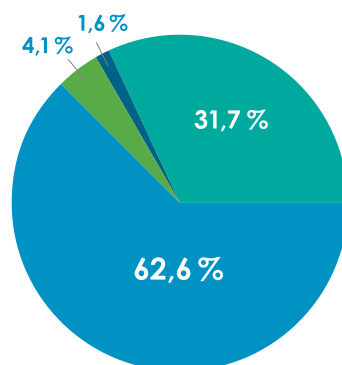
MRC de Bonaventure



- 41,9 %** Chargé de projet
- 27,5 %** Personnel de la MRC
- 11,1 %** Étude (caractérisation des friches agricoles)
- 7,0 %** Autres frais (ex.: logiciel et équipement informatique)
- 4,6 %** Frais administratifs (ex.: fournitures de bureau)
- 4,2 %** Frais de déplacement
- 3,0 %** Soutien technique et professionnel externe
- 0,7 %** Frais de communication (publicité et promotion)

(MRC de Bonaventure, 2011)

MRC du Domaine-du-Roy



- 62,6 %** Soutien technique et professionnel externe
- 31,7 %** Salaire du personnel de la MRC
- 4,1 %** Frais administratifs (ex.: impression et photocopie)
- 1,6 %** Frais de déplacement et de réunion

(MRC du Domaine-du-Roy, 2010)

Vous devriez effectuer un suivi tout au long de votre démarche d'élaboration d'un PDZA afin d'évaluer de façon régulière le bon déroulement de celle-ci et d'apporter des modifications au besoin.

Le suivi consiste, entre autres choses, à vérifier si chaque comité ou partenaire assume bien ses rôles et responsabilités et si ces derniers demeurent pertinents au fil du temps. Il peut aussi s'agir de s'assurer que les actions prévues sont exécutées ou que les échéances sont toujours réalistes.

Le suivi est essentiel pour maintenir le momentum de la démarche et la participation efficace de tous les acteurs concernés (Bryant et Doucet, 1999).





PARTIE 3

Le contenu

d'un plan de

développement

de la zone

agricole

Certains éléments de contenu sont incontournables dans un PDZA : un portrait du territoire et des activités agricoles, un diagnostic, une vision concertée et un plan d'action.

1. Le portrait du territoire et des activités agricoles

Bien que le portrait soit indispensable, n'oubliez pas de consacrer aussi du temps aux autres composantes du PDZA (ex. : diagnostic, vision concertée, plan d'action). Il y a en effet un risque à vouloir étudier tous les sujets relatifs au secteur agricole. Vous devrez donc faire des choix en fonction de vos priorités!

Le portrait du territoire et des activités agricoles constitue l'assise du PDZA. Essentiellement factuel, il permet de documenter l'état de situation et de comprendre l'évolution historique et les tendances récentes en agriculture sur le territoire à l'étude. Il permet également de positionner la MRC en faisant des comparaisons géographiques (ex. : analyse comparative entre les données et les particularités des MRC d'une région administrative, entre les différentes municipalités de la MRC, entre la MRC et la province).

En plus d'être à jour, votre portrait devrait être le résultat d'une analyse minutieuse portant sur des thèmes bien définis. Le choix des thèmes à l'étude est très important puisque c'est à partir de votre portrait que vous établirez ensuite votre diagnostic.

Afin de vous guider dans la réalisation de votre portrait, voici ci-dessous quelques exemples de thèmes que celui-ci pourrait aborder. Ces exemples sont regroupés en fonction du territoire et des activités agricoles.

LE TERRITOIRE

- Le contexte socio-économique (ex. : localisation de la MRC, démographie)
- Les caractéristiques géophysiques (ex. : topographie, qualité des sols)
- L'occupation de la zone agricole (ex. : terres en friche, boisés, usages non agricoles)
- Les caractéristiques paysagères, le patrimoine bâti ou naturel
- Les caractéristiques environnementales

LES ACTIVITÉS

- L'importance de l'agriculture dans l'économie locale
- Les caractéristiques des entreprises agricoles (ex. : nombre, taille, revenus)
- La relève agricole et la main-d'œuvre
- Les productions agricoles (ex. : types de production, produits de spécialités)
- Les activités complémentaires (ex. : agrotourisme)
- La transformation
- La distribution, la commercialisation et la mise en marché

Pour dresser votre portrait, vous pouvez utiliser plusieurs sources d'information telles que :

- des visites sur le terrain ;
- des données statistiques et cartographiques ;
- des données qualitatives ;
- des indicateurs ;
- des analyses complémentaires.

Les visites sur le terrain

Les visites sur le terrain constituent un outil à privilégier dans votre démarche d'élaboration d'un PDZA puisqu'elles permettent de prendre connaissance du territoire et des activités agricoles qui s'y pratiquent et de mieux comprendre leur évolution, leurs orientations et les tendances récentes en agriculture. Elles peuvent, par exemple, s'organiser dans un contexte de caractérisation des friches ou de réalisation d'une étude paysagère.

Les données statistiques et cartographiques

Une analyse de données statistiques et cartographiques fiables est incontournable. Elle permet de mieux comprendre l'évolution des activités agricoles sur le territoire ainsi que la situation actuelle. Les changements dans le nombre d'exploitations agricoles, la variation du capital agricole ou la répartition des entreprises par tranche de revenu sont des exemples de données nécessaires à une bonne compréhension du milieu agricole. Les questions relatives à la transformation, à la distribution et à la vente des produits alimentaires devraient aussi faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur lien indissociable avec les activités de production.

Afin de gagner du temps, vous pouvez récupérer un portrait existant et le mettre à jour en utilisant les plus récentes données disponibles. Plusieurs MRC disposent de portraits agricoles qui ont été réalisés au moment de l'élaboration ou de la révision de leur schéma d'aménagement et de développement.

Le MAPAQ produit aussi certains profils régionaux et provinciaux que vous pouvez utiliser et enrichir. Il dispose également d'une série de données cartographiques qui peuvent être mises à votre disposition. Ces informations permettent, par exemple, de tracer le portrait biophysique du territoire et de bien comprendre les contraintes liées à la production agricole. Au besoin, le MAPAQ peut vous transmettre d'autres données statistiques et cartographiques et vous aider à les interpréter. Il suffit de communiquer avec le répondant de votre région au Ministère pour connaître la disponibilité de certaines données.

Enfin, d'autres organisations, telles que Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) diffusent des données dont vous pouvez vous servir pour réaliser votre portrait. Il serait donc pertinent de vérifier auprès de ces organisations la disponibilité des données.

Exemples de données disponibles au MAPAQ

Données statistiques

- Nombre d'entreprises agricoles
- Superficie totale des entreprises agricoles
- Superficie possédée par les entreprises agricoles
- Superficie louée par les entreprises agricoles
- Revenus totaux bruts par entreprise
- Répartition des exploitations par strate de revenu et type de production
- Nombre d'entreprises agricoles ayant une relève prévue
- Nombre d'unités animales
- Nombre d'entreprises agricoles faisant de l'agrotourisme
- Nombre d'entreprises agricoles faisant de la transformation à la ferme
- Nombre d'entreprises agricoles ayant un kiosque à la ferme
- Nombre d'entreprises agricoles ayant une production biologique

Données cartographiques

- Localisation (centroïdes) des unités d'évaluation foncière agricoles
- Localisation du site d'exploitation principal des entreprises agricoles
- Potentiel des sols (inventaire des terres du Canada ARDA)
- Types de sol (études pédologiques)
- Données agroclimatiques (unités thermiques maïs)

Exemples de données disponibles à Statistique Canada

- Âge moyen des exploitants
- Revenus agricoles bruts
- Capital agricole
- Dépenses d'exploitation
- Superficie agricole totale
- Superficie en culture

Exemples de données disponibles à l'Institut de la statistique du Québec

- Données sur l'industrie bioalimentaire (disponibles à l'échelle des régions administratives)
- Données démographiques (ex. : projections démographiques)

Exemples de données disponibles à la Commission de protection du territoire agricole

- Limites de la zone agricole
- Demandes d'autorisation
- Demandes d'exclusion et d'inclusion

Les données qualitatives

Les données qualitatives représentent également une source d'information non négligeable. Elles donnent un aperçu de la perception des personnes consultées et permettent d'étudier leurs points de vue sur un sujet particulier. Elles apportent des idées et soulèvent des hypothèses qui peuvent contribuer à étoffer votre portrait et votre diagnostic.

Ce type de données s'obtient donc en consultant des groupes cibles. Comme il a été mentionné précédemment, plusieurs méthodes peuvent être utilisées (ex. : groupe de discussion, questionnaire et entrevue).

Les indicateurs

L'analyse de données statistiques peut s'avérer exigeante, surtout lorsqu'il faut mettre en relation plusieurs informations factuelles ou sources d'information. L'utilisation d'une série d'indicateurs permet de synthétiser ces données et d'obtenir une compréhension commune. Nous vous proposons une liste non exhaustive d'indicateurs pouvant être utiles à la réalisation de votre portrait.

INDICATEURS RELATIFS AU TERRITOIRE AGRICOLE	
Part relative du territoire agricole Superficie de la zone agricole / superficie du territoire municipalisé	■ Indique l'importance des superficies couvertes par la zone agricole dans la MRC
Taux d'occupation de la zone agricole Superficie totale des entreprises agricoles / superficie de la zone agricole	■ Indique l'importance de l'espace occupé par les entreprises agricoles dans la zone agricole
Part du territoire utilisée à des fins non agricoles Superficie totale des usages non agricoles / superficie de la zone agricole	■ Indique la pression qu'exercent les usages non agricoles sur le territoire agricole
Portion cultivée des fermes Superficie en culture / superficie totale des fermes Superficie en culture / superficie de la zone agricole	■ Indique l'intensité de la culture dans les fermes ou du déboisement ■ Indique l'importance des superficies qui sont réellement utilisées à des fins de mise en culture dans la zone agricole
Part relative de la richesse foncière agricole Immeubles agricoles / richesse foncière uniformisée	■ Indique l'importance économique de l'agriculture en ce qui a trait aux revenus des municipalités
Taux de location de terres agricoles Superficie totale des entreprises agricoles / superficie de la zone agricole	■ Indique le mode d'occupation des terres agricoles

INDICATEURS RELATIFS AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

Revenus à l'hectare

Revenus agricoles bruts /
superficie cultivée

- Indique la valeur des productions sur un territoire

Indice de remplacement des exploitants agricoles

Nombre d'exploitants de moins
de 35 ans / nombre d'exploitants
de 55 ans et plus

- Indique s'il y a suffisamment de relève pour assurer la pérennité des activités agricoles

Indice de charge animale

Nombre d'unités animales /
superficie cultivée de la zone agricole

- Indique la pression que les élevages exercent sur le territoire agricole

Les analyses complémentaires

Les délais prévus pour réaliser le portrait peuvent être difficiles à respecter si les thèmes abordés ne sont pas définis adéquatement. L'utilisation des séries de données statistiques et cartographiques présentées ci-dessus devrait vous permettre de tracer un portrait succinct et représentatif de votre territoire et des activités agricoles qu'on y pratique.

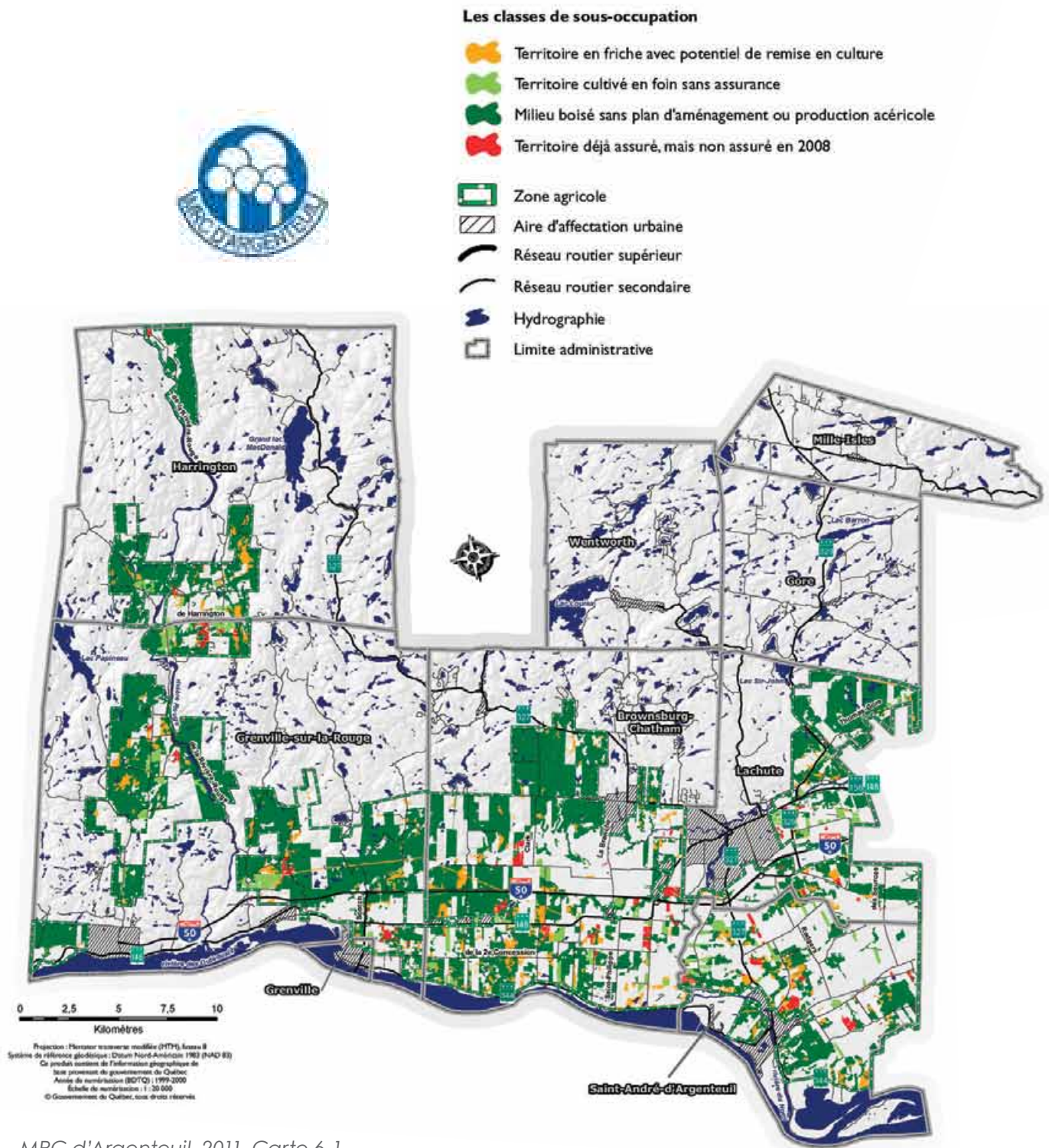
Cependant, selon vos objectifs et vos ressources, vous pourriez avoir besoin d'autres analyses pour enrichir votre portrait. Voici quelques exemples d'éléments qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus détaillée :

- une étude paysagère ;
- une caractérisation des terres en friche ;
- un inventaire de l'occupation du sol (usages non agricoles, milieux humides, etc.) ;
- une étude sur le morcellement foncier ;
- une analyse des préoccupations relatives aux bassins versants.

Voici trois exemples tirés des projets pilotes. Il s'agit d'études complémentaires qui ont servi à dresser le portrait des MRC d'Argenteuil, de Bonaventure et de Témiscouata.



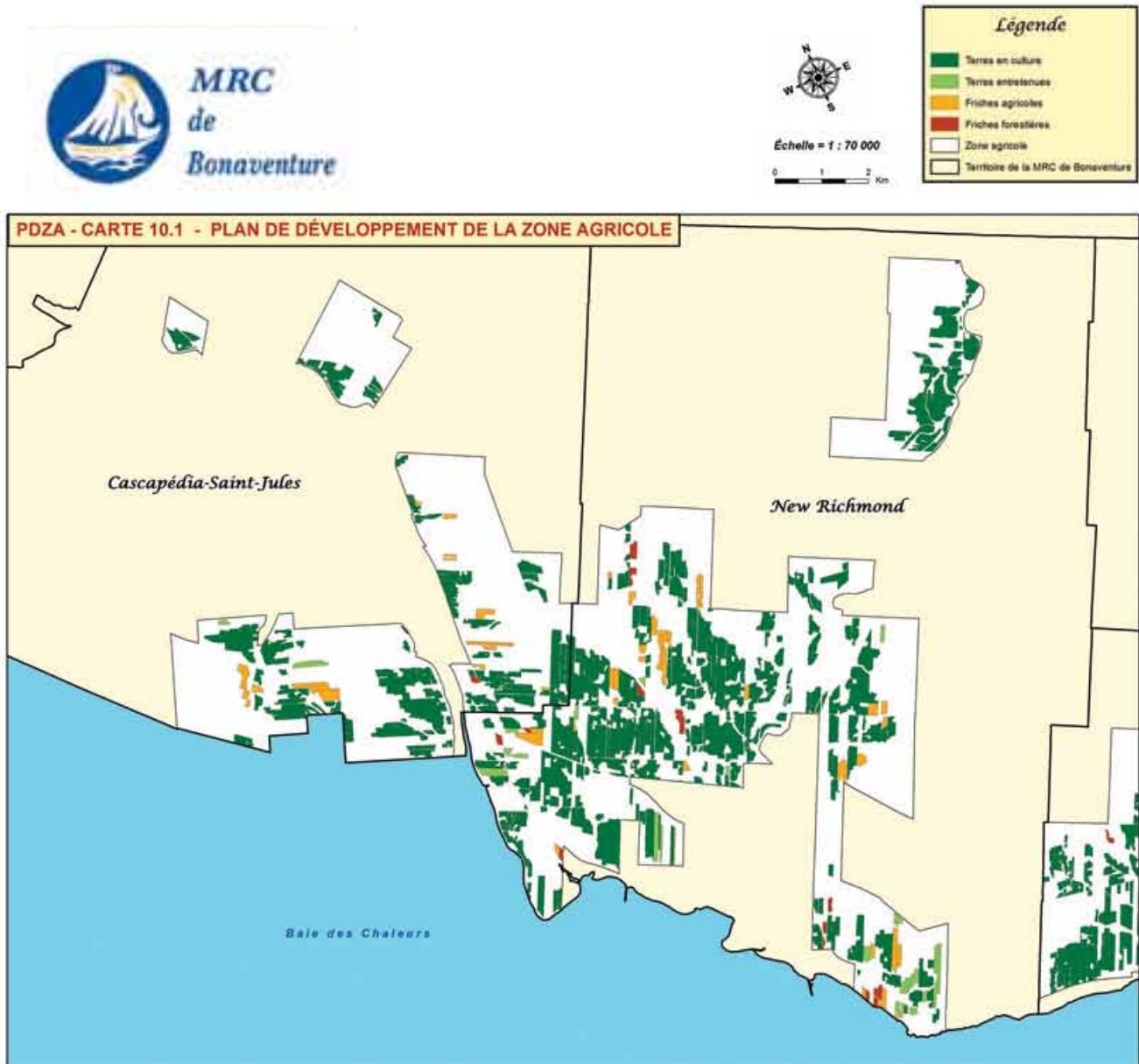
Étude des caractéristiques géophysiques des sols de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil



MRC d'Argenteuil, 2011, Carte 6-1

La MRC d'Argenteuil a mandaté un agronome pour réaliser une étude sur les caractéristiques géophysiques des sols de sa zone agricole. Cette étude a permis à la MRC de créer un atlas agropédologique et une évaluation géophysique des sols pour la diversification des productions végétales et la remise en culture des terres sous-occupées.

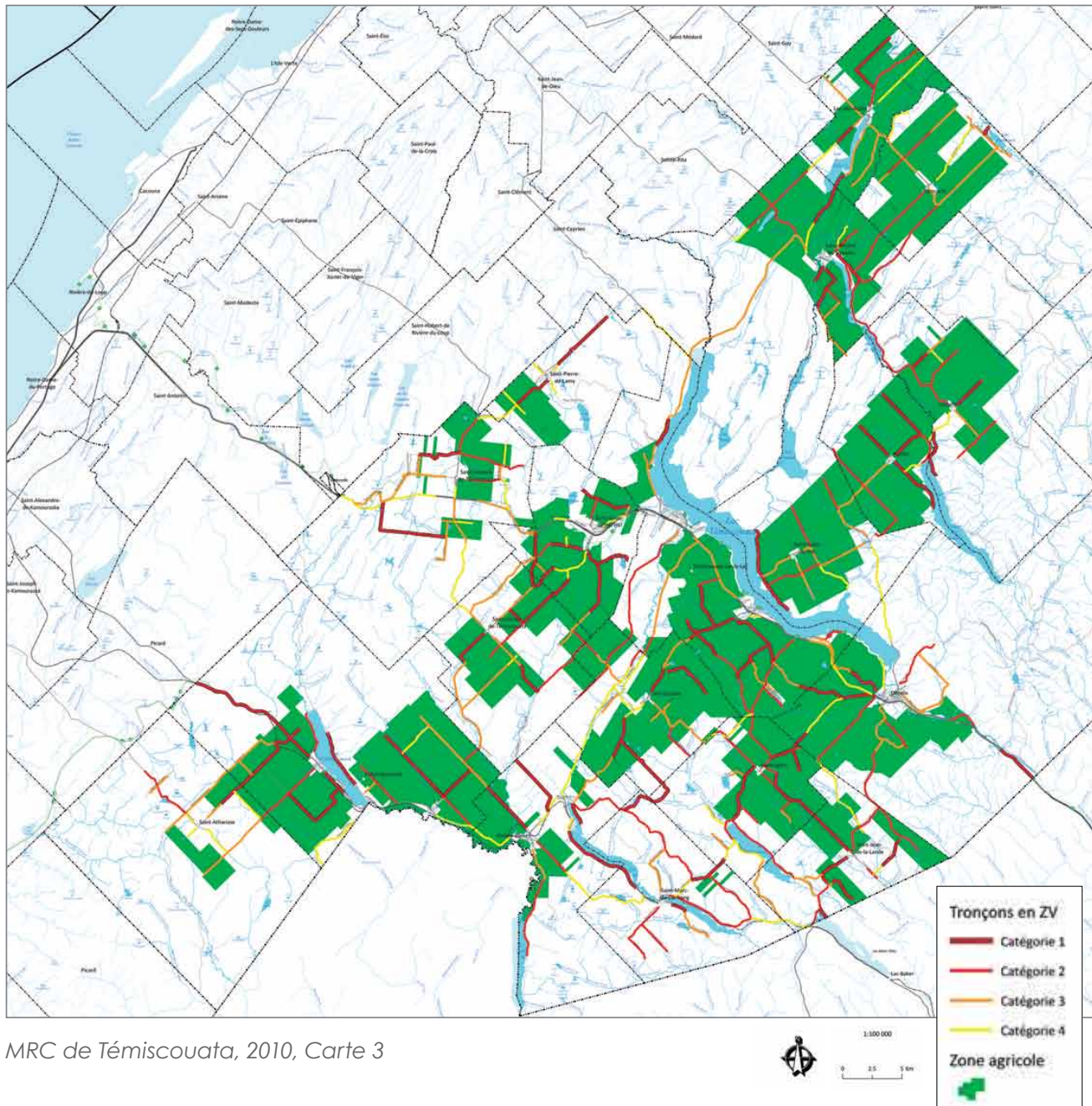
Caractérisation des friches sur le territoire de la MRC de Bonaventure



MRC de Bonaventure, 2011, Carte 10.1

La MRC de Bonaventure a recouru aux services d'un agronome pour réaliser un inventaire sur les terres en friche. Cette caractérisation a notamment permis à la MRC de dégager un potentiel de développement de l'agriculture en fonction du type de friche.

Caractérisation paysagère des tronçons routiers sur le territoire de la MRC de Témiscouata



La MRC de Témiscouata a inclus une étude sur la caractérisation paysagère des tronçons routiers. Il s'agit d'un bel exemple d'intégration, dans le plan, d'une étude sur le territoire qui existait déjà. En plus de maximiser le temps consacré à la réalisation du portrait, cela a aussi permis à la MRC de favoriser certaines zones et types d'interventions en fonction des répercussions sur le paysage.

Vous devriez consulter des partenaires détenant des expertises variées (comité technique) au moment de dresser votre portrait afin que celui-ci soit réaliste et juste.

Par ailleurs, vous pourriez envisager d'autres mécanismes de consultation (ex. : groupe de discussion, entrevue, questionnaire) pour acquérir des données supplémentaires et ainsi compléter le portrait.

Enfin, vous avez tout avantage à utiliser des supports visuels (ex. : cartes, graphiques et schémas) puisque ceux-ci contribuent à améliorer votre portrait en facilitant sa compréhension. Leur utilisation pourrait également enrichir les autres sections de votre PDZA, dont votre diagnostic.

2. Le diagnostic

Tout aussi important que le portrait, le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture ainsi que les opportunités ou les contraintes. Il est établi à partir des constats dégagés lors de l'analyse des données colligées et des études complémentaires réalisées au moment de dresser le portrait. Il peut également s'appuyer sur les résultats des consultations menées auprès de groupes cibles. Cette étape est essentielle pour définir ultérieurement une vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture sur votre territoire et pour orienter les actions que vous prévoyez dans votre PDZA.

À titre d'exemple, la MRC d'Argenteuil (2011) a posé son diagnostic à partir de constats et d'enjeux (voir le tableau ci-contre). Ces derniers découlent de l'analyse des données traitées dans son portrait et des diverses consultations qu'elle a menées auprès des producteurs agricoles.

Extrait des constats et enjeux dégagés pour chacune des grandes thématiques traitées dans le portrait de la MRC d'Argenteuil

Volet	Constats	Enjeux
Cadre géophysique	Les travaux d'amélioration du drainage réalisés par le MAPAQ couvrent 13 % de la zone agricole (plus faible dans la portion ouest du territoire).	Augmentation des rendements des productions végétales par une meilleure gestion de l'écoulement de l'eau dans le secteur ouest des basses terres
Utilisation du sol et entreprises agricoles enregistrées	La MRC d'Argenteuil a le taux d'occupation de la zone agricole le plus bas de la région des Laurentides. Progression des friches, surtout dans le secteur ouest du territoire	Perte de vitalité agricole dans le secteur ouest Taux d'occupation faible Revalorisation des friches
Activités agricoles	Très peu d'acériculture, d'horticulture ornementale, de productions maraichères et abritées 50 % des fermes dans le secteur est ont plus d'une source de revenus agricoles, tandis que dans le secteur ouest, cette proportion diminue de façon substantielle	Mise en valeur de l'acériculture et de l'horticulture Diversification des fermes et implantation de productions à valeur ajoutée
Transformation alimentaire	Aucun abattoir ou centre de découpe des viandes n'est en fonction dans la MRC (distances à parcourir, accessibilité) Les investissements requis et les normes sanitaires en limitent l'implantation dans la MRC. Peu de possibilités d'abattage pour les producteurs ayant de faibles volumes Peu de données sur la transformation alimentaire maraichère dans la MRC	Absence d'alternative locale pour la transformation de produits végétaux et carnés Faisabilité financière et technique d'un centre sous permis charcuterie de gros « C1 » ou d'un abattoir de proximité
Mise en marché	Peu de présence des produits agricoles argenteuillois dans les épiceries, les marchés et les restaurants Les épiceries du territoire d'Argenteuil n'ont pas participé dans la campagne régionale « Laurentides, J'en mange ! »	Faible promotion de l'achat local dans les magasins et des produits du terroir lors des activités agricoles Manque d'études visant la demande locale de produits locaux
Fonctions sociales de l'agriculture	Des activités agricoles sont organisées sur le territoire (Expo agricole, marchés publics, etc.). Le savoir-faire traditionnel régional est peu connu (ex. : fromagerie du Troupeau béni) Présence de bâtiments à valeur patrimoniale	Pérennité des marchés publics et des activités sociales de nature agricole Valorisation des bâtiments patrimoniaux en zone agricole Mise en valeur des savoir-faire agricoles et alimentaires
Agrotourisme	7 producteurs agrotouristiques (en zone agricole dynamique seulement) Il existe un potentiel pour une offre touristique connexe dite « rurale » (soit récréotouristique, patrimoniale) complémentaire à l'agrotourisme.	Soutien au développement de l'agrotourisme comme mesure de diversification à la ferme Consolidation des infrastructures agrotouristiques (accueil, circuits, promotion, etc.) Favoriser la synergie de l'agrotourisme et des autres domaines connexes

MRC d'Argenteuil, 2011

La réalisation d'un diagnostic est une opération complexe exigeant la mobilisation des compétences de chacun. Il est alors tout indiqué d'obtenir la collaboration des partenaires qui possèdent l'expertise recherchée (comité technique). En effet, leurs connaissances pointues sur des sujets particuliers peuvent faire toute la différence dans le résultat de cette analyse qui est déterminante pour la conception de votre plan d'action.

Certains auteurs suggèrent de réunir en comité des représentants des divers groupes concernés ou de poser le diagnostic à l'interne et de le faire valider par la suite. Cette validation pourrait prendre la forme d'ateliers ou de soirées de consultations, par exemple (MAMROT, 2010).

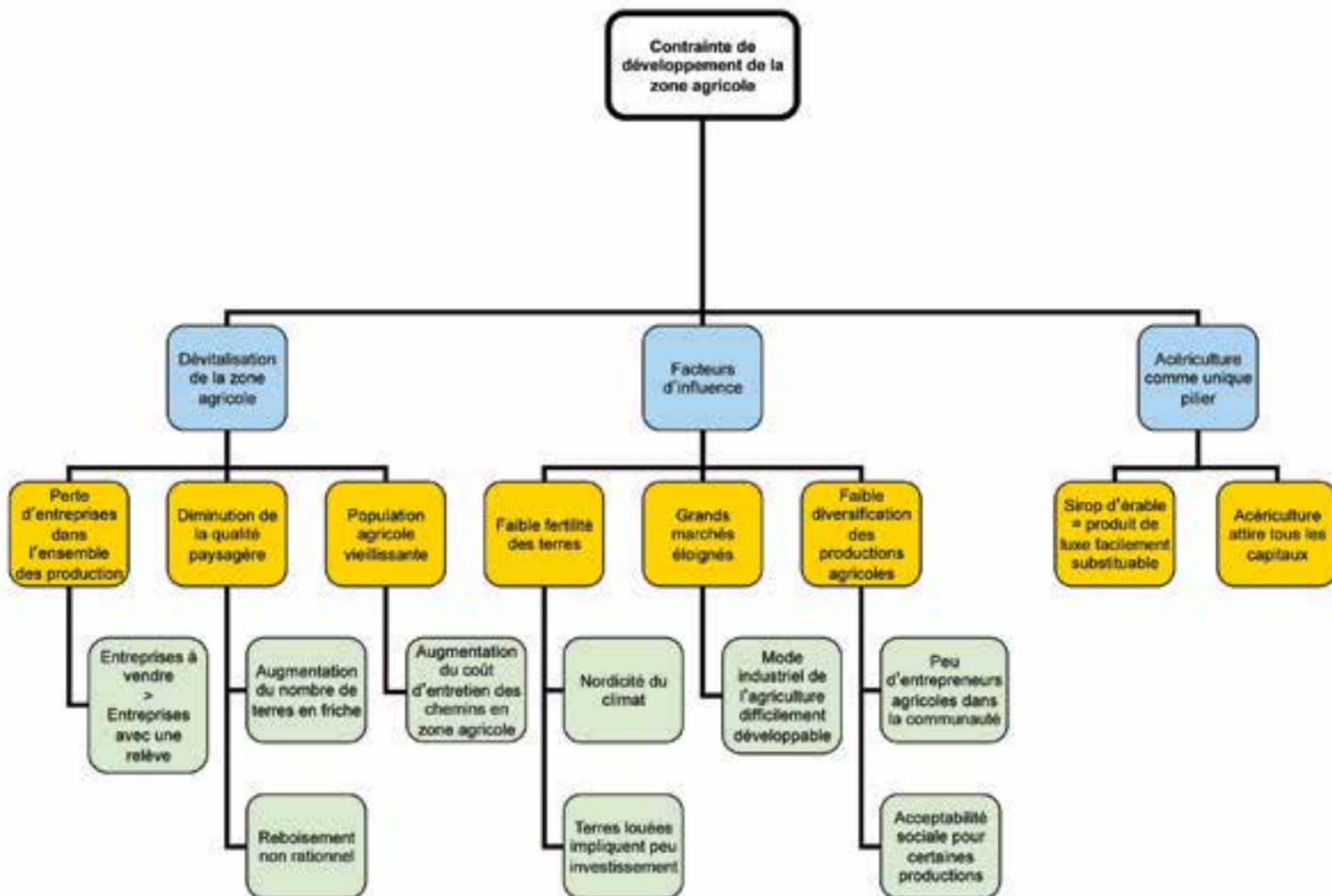
Nous vous recommandons de tenir des activités de consultation afin de présenter votre diagnostic et connaître les préoccupations, les attentes, les opinions, les commentaires ou les propositions des personnes participantes au sujet des actions qui pourraient être envisagées par rapport à ce dernier.

En procédant de cette façon, vous pouvez non seulement peaufiner votre diagnostic et en vérifier la pertinence, mais vous favorisez aussi l'adhésion des acteurs du milieu à votre démarche. De plus, vous pouvez tenir compte des besoins exprimés par les personnes consultées afin de déterminer vos actions et d'établir l'ordre de priorité de celles-ci.

En ce qui concerne la présentation de votre diagnostic, nous vous suggérons de synthétiser les résultats de votre analyse afin d'avoir une vue d'ensemble de tous les éléments.

Par exemple, la MRC de Témiscouata a choisi de présenter son diagnostic à l'aide de schémas pour faire ressortir les contraintes et les potentiels de développement de l'agriculture sur son territoire.

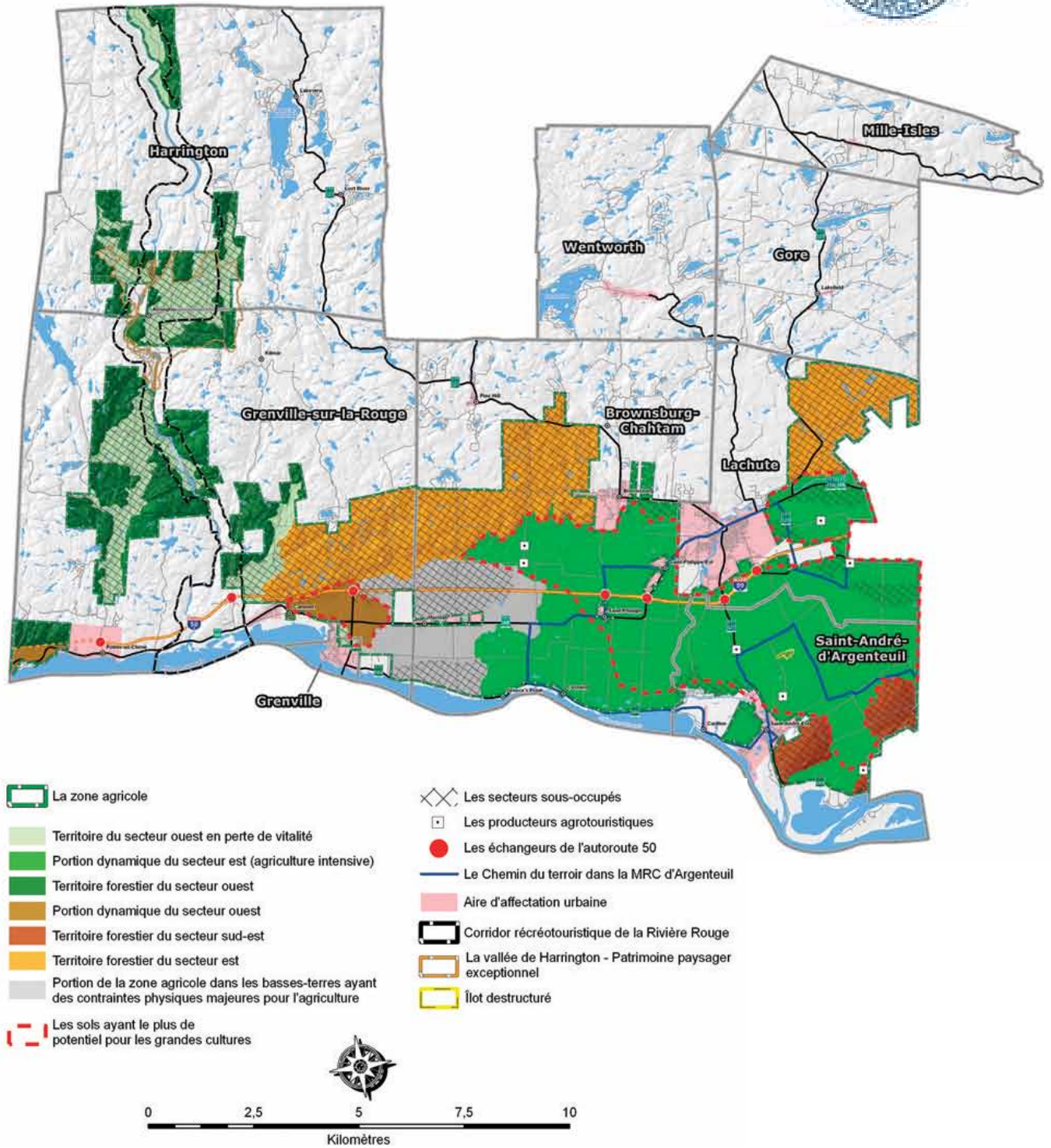
Contraintes de développement de la zone agricole de la MRC de Témiscouata



MRC de Témiscouata, 2010, Schéma 1

La MRC d'Argenteuil, quant à elle, a produit une carte afin de présenter visuellement son diagnostic.

Carte diagnostic de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil



3. La vision concertée

Une vision concertée est aussi une composante essentielle du PDZA. Elle donne une ligne directrice au plan et contribue à mobiliser les forces vives du milieu. Elle est en quelque sorte le reflet de votre vision d'avenir du développement de l'agriculture sur votre territoire.

«Représentation explicite du futur souhaité, la vision stratégique est à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. S'adressant aux forces vives de la collectivité, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. Première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une communauté en général : développement économique, environnemental et social.

Il s'agit d'une image globale qui indique où la collectivité souhaite en être dans un horizon de planification à long terme, soit dans 15 à 20 ans ou plus. C'est le produit de l'imagination et des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration, combinées à une analyse objective de la situation.

La vision permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur voulu. Elle est également le fruit d'un exercice de détermination des orientations à privilégier concernant les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés.

Enfin, la vision fournit les lignes directrices en fonction desquelles les responsables publics devraient orienter leurs actions afin qu'elles soient solidaires, cohérentes et convergentes.» (MAMROT, 2010)

À la lumière des expériences pilotes, nous vous recommandons, une fois que vous aurez posé votre diagnostic, de vous doter d'une telle vision, en concertation avec les principaux acteurs concernés. Vous aurez alors une meilleure connaissance de votre territoire et des activités agricoles qu'on y pratique et des enjeux auxquels il fait face.

Par exemple, la MRC de Charlevoix-Est (2011) a réfléchi à ce que devraient être l'agriculture et l'agroalimentaire dans dix ans. Elle a élaboré sa vision en tenant compte de son portrait, de son diagnostic et des consultations effectuées dans le cadre du PDZA.

Sa vision est formulée comme suit :

«Porté par l'ensemble des Charlevoisiens, le développement de la zone agricole et du secteur agroalimentaire de la MRC de Charlevoix-Est repose sur un modèle agricole durable, de la production à la consommation, qui se distingue par un savoir-faire reconnu, facteur de fierté régionale et permettant une mise en marché distinctive et porteuse de développement et de diversification économiques.»

Pour sa part, la MRC de Brome-Missisquoi (2010) et ses partenaires se sont dotés d'une vision d'avenir pour notamment créer un sentiment d'appartenance au sein des producteurs agricoles et des différents acteurs du milieu. Cette vision s'énonce ainsi :

«Des communautés dynamiques développés [sic] autour d'une agriculture durable et de proximité, soutenue par une population locale conscientisée.»

4. Le plan d'action

Le plan d'action constitue une composante charnière du PDZA. Prenant appui sur le diagnostic et la vision concertée, il décrit les moyens que vous utiliserez pour atteindre vos objectifs.

Pour préparer votre plan d'action, vous devriez d'abord déterminer les enjeux ou orientations auxquels vous souhaitez répondre ou encore les objectifs que vous désirez mettre en œuvre. Ensuite, vous serez en mesure de déterminer des actions précises à réaliser et de vous donner les outils et moyens pour le faire.

Voici six questions dont les réponses vous aideront à concevoir votre plan d'action :

Pourquoi? Quels sont les **enjeux**⁴, **orientations**⁵ ou **objectifs**⁶ visés par votre plan d'action ? En vous souciant de la cohérence avec votre diagnostic et votre vision concertée, vous devez bien définir soit les enjeux auxquels vous souhaitez répondre, soit les orientations prioritaires que vous vous êtes fixées ou encore les objectifs que vous désirez poursuivre. Cet exercice permet d'éviter des actions trop générales qui ne sont pas liées au diagnostic.

Quoi? Quelles sont les **actions** qui répondent à vos enjeux ou orientations ou encore qui permettent de mettre en œuvre les objectifs que vous avez définis ? L'ordre de priorité de vos actions peut être déterminé notamment, en fonction des moyens, des ressources et des outils disponibles.

⁴ Les enjeux représentent les préoccupations majeures de la MRC.

⁵ Les orientations correspondent aux grandes pistes d'actions qui permettent de pallier les contraintes et de profiter des opportunités de développement.

⁶ Les objectifs sont précis, quantifiables et mesurables.
C'est à partir des objectifs que sont déterminées les actions.

Voici des exemples de domaines dans lesquels pourraient s'inscrire vos actions :

- productions ;
- entrepreneuriat, réseautage et formation ;
- producteurs agricoles, relève agricole, main-d'œuvre ;
- remise en culture et réutilisation de bâtiment ;
- agrotourisme ;
- paysage et patrimoine ;
- environnement ;
- distribution, mise en marché et commercialisation ;
- transformation.

Qui? Quels **acteurs** collaboreront à la réalisation de vos actions ? Quels seront leurs rôles, tâches et responsabilités ? Qui sera le **responsable** de l'action et qui seront les **partenaires** associés ?

Quand? À quel **moment** commenceront et se termineront vos actions ? Sur combien d'années s'échelonnerez-vous votre plan d'action ? Les réponses à ces questions vous permettront de vous fixer des échéanciers réalistes.

Nous vous suggérons de réaliser l'ensemble des actions prévues dans votre PDZA sur une période de trois à cinq ans.

Combien? Quels seront les **coûts** associés à la réalisation de vos actions ? Il peut être intéressant de déterminer les actions pour lesquelles du financement est déjà disponible (ex. : programmes en vigueur). De cette façon, vous aurez une meilleure idée des investissements à faire.

Certaines actions issues de votre PDZA pourraient bénéficier d'un soutien financier provenant des programmes du MAPAQ en vigueur. Nous vous invitons à contacter le répondant de la direction régionale du MAPAQ de votre région afin de connaître les conditions d'admissibilité.

Comment? Quels sont les **indicateurs** qui vous permettront d'assurer le suivi de vos actions et d'évaluer leurs résultats ?

Vous devriez prévoir la mise en place d'un mode de suivi et d'évaluation pour chacune des actions prévues dans votre PDZA. En plus d'éviter que votre PDZA devienne un document «tablette», l'utilisation d'indicateurs permet entre autres de :

- mesurer l'évolution de votre projet, en particulier l'efficacité de vos actions ;
- vérifier le degré d'atteinte de vos objectifs ;
- évaluer l'effet de vos actions sur le développement de l'agriculture sur votre territoire.

Par exemple, la MRC de Roussillon (2010) prévoit une évaluation annuelle qui vise à vérifier l'efficacité de la mise en œuvre du PDZA et de mesurer les progrès ainsi que les répercussions sur le territoire et dans le secteur bioalimentaire.

Quant à la MRC de Bécancour (2010), elle prévoit assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans son PDZA avec la collaboration de ses partenaires. Pour ce faire, elle a l'intention de former un comité de suivi, qui pourra compter sur l'appui d'un comité technique. De plus, elle envisage de mettre en place un mode d'évaluation propre à chacune des actions qui seront réalisées.

Prévoyez suffisamment de temps pour concevoir votre plan d'action. Toutefois, afin de maintenir la mobilisation des acteurs, le temps consacré à cette composante du PDZA ne devrait pas excéder six mois. (Institut national de santé publique du Québec, 2010)

Une fois terminé, votre plan d'action devrait être :

- **cohérent** : il reflète l'analyse et le diagnostic qui ont été réalisés ;
- **faisable** : il considère les ressources disponibles et propose des actions réalisables (ex. : nombre d'actions et types d'actions) ;
- **représentatif** : il reçoit l'appui de la communauté et des acteurs du milieu et il correspond à la réalité régionale et aux particularités territoriales ;
- **efficace** : il présente des actions précises, concrètes, classées par priorité et liées au diagnostic.

Dans l'exemple ci-dessous, tiré du PDZA de la MRC de Roussillon (2010), on retrouve les réponses aux six questions précédentes.

Extrait du plan d'action de la MRC de Roussillon

Pourquoi?

TABEAU 22
Plan d'action, axe de la solidarité active, premier objectif
INTERVENTIONS DESTINÉES À ASSURER UN DIALOGUE CONTINU
ENTRE LES USAGERS DU TERRITOIRE AGRICOLE, LA POPULATION DE LA MRC ET LES ORGANISATIONS MUNICIPALES

Interventions proposées	Premier responsable	Principaux partenaires	Impact budgétaire (000\$)		Indicateurs de résultats	Echéances		
			P ^r	R ^r		0-1 an	2-3 ans	Continu
Interventions pouvant déjà être assurées par la MRC ou le CLD								
1 Utilisation et adaptation des instances existantes (MRC, CLD, villes) pour améliorer les relations entre le milieu agricole et le milieu municipal et gérer, en cas de besoin, les conflits	MRC	Associations agricoles Municipalités	0	0	Création du comité	X		X

Quoi? Qui? Combien? Comment? Quand?

MRC de Roussillon, 2010

Votre plan d'action peut prendre plusieurs formes.

Par exemple, la MRC de Bécancour a choisi de présenter ses actions sous forme de fiche.

Extrait du plan d'action de la MRC de Bécancour

33. Procéder au démarchage auprès des producteurs agricoles potentiels et de la relève	
<i>Objectif spécifique: Mettre en place des conditions facilitantes pour l'implantation de la relève et de promoteurs agricoles potentiels</i>	
<i>Objectif général: Mettre en valeur le potentiel agricole et forestier dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières</i>	
Étapes de réalisation	Biens livrables et/ou suivis
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer le syndicat de la relève agricole et les finissants des écoles d'agriculture régionales pour : <ul style="list-style-type: none"> o Faire connaître les services du CLD et offrir un accompagnement technique aux finissants désirant démarrer une entreprise agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Bécancour o Identifier leurs besoins - Évaluer la possibilité de mettre en place une structure d'accompagnement ; - Inventorier les cédants potentiels et mettre en relation cette banque avec les gens intéressés avec des mesures de confidentialité rigoureuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre; - Procédure; - Voir Plan d'action du CLD de la MRC de Bécancour (volet agroalimentaire); - Structure d'accompagnement constitué des acteurs agricoles et économiques pouvant offrir un soutien.
Catégorie : A	
Nature de l'intervention : développement	
Implication financière : \$\$	
Clientèle visée : relève agricole	
Échéancier de réalisation : suite au forum	
Responsable : CLD de la MRC de Bécancour	
Partenaires	
- MAPAQ - Syndicat de la relève	

MRC de Bécancour, 2010

La MRC du Domaine-du-Roy a, quant à elle, préféré présenter chacune des actions dans un texte et synthétiser toutes les actions dans un tableau.

Extraits du plan d'action de la MRC du Domaine-du-Roy

- Faire un relevé des paysages d'intérêt dans la zone agricole de la MRC en s'inspirant notamment des ouvrages déjà consentis à cet égard.

Formalisation de l'action :

- **Échéancier:**
0 – 2 ans;
- **Responsables :**
MRC;
- **Collaborateurs :**
Municipalités, Conseil du paysage québécois, MAPAQ;
- **Indicateurs de résultats :**
 1. Adoption et intégration de la Charte paysagère de la MRC Domaine-du-Roy;
- **Ressources financières requises :**
 1. 10 000 \$.

- Favoriser la création de nouvelles entreprises agrotouristiques en identifiant les potentiels à développer, dans des créneaux encore inexploités, et accompagner les promoteurs dans l'organisation de leur entreprise.
- Créer des maillages entre les entreprises agrotouristiques et les attraits touristiques majeurs du territoire tels que le Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert et la Véloroute des bleuets. Ces maillages peuvent se concrétiser par des activités de promotion, de commercialisation, de forfaits communs, etc.
- Accompagner Agroalimentaire Saguenay–Lac-Saint-Jean (Table agro) et l'Association touristique régionale dans leur projet de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires du terroir par des activités agrotouristiques.

ACTION 2 :

Développer et intégrer un circuit agrotouristique

Le développement et l'intégration d'un circuit agrotouristique local à la trame touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean constituent une valeur ajoutée à cette dernière tout en permettant de faire valoir et d'habiter les paysages ruraux de la MRC pour les touristes et de valoriser les productions et les professionnels de l'agriculture que sont les exploitants.

MOYENS :

- Instaurer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des mesures favorisant le développement d'usages agrotouristiques en zone agricole.

Formalisation de l'action :

- **Échéancier:**
2 – 5 ans;
- **Responsables :**
Chantier tourisme;
- **Collaborateurs**
MRC, CLD, Tourisme Saguenay et Association touristique régionale Saguenay–Lac-Saint-Jean, Agroalimentaire Saguenay–Lac-Saint-Jean (Table agro);
- **Indicateurs de résultats**
 1. Nouvelles entreprises et activités agrotouristiques;
- **Ressources financières requises :**
 1. Intégrées à la stratégie d'organisation.

MRC du Domaine-du-Roy, 2010

Description des actions	Échéancier	Responsable	Ressources financières requises	2011	2012	2013	2014	2015	2016-20	2021-25	Code de Priorité
5. STRATEGIE DE DIVERSIFICATION											
1. Développer les terres à potentiel de bleuets	0 - 5 ans	MRC et CLD	50 000 \$ / 5 ans	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	À réévaluer		1
2. Soutenir le développement de la filière apicole dans l'axe de la production du bleuets	0 - 5 ans	CLD	10 000 \$	10 000 \$							1
3. Augmenter les superficies en culture de pommes de terre	2 - 5 ans	CLD, transformateurs, producteurs de pommes de terre de semence	20 000 \$		10 000 \$		10 000 \$				1
4. Développer une filière de produits agroforestiers non ligneux (PFNL)	2 - 5 ans	CLD	100 000 \$				25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$		5
5. Promouvoir l'agriculture biologique et supporter la certification	0 - 10 ans	CLD	50 000 \$				10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$	À réévaluer	1
6. Développer la production de la canneberge	0 - 3 ans	CLD	30 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	À réévaluer				2
7. En collaboration avec les organismes spécialisés du milieu, organiser des activités de formation et de transfert d'information entre les entreprises et le milieu de la recherche et du développement	En continu	CLD	25 000 \$		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	À réévaluer		
8. Agumenter la production de petits fruits et de légumes	En continu	CLD	50 000 \$/5 ans	10 000 \$			10 000 \$	10 000 \$	À réévaluer		
6. VALORISATION DES POTENTIELS ÉNERGETIQUES											
1. Évaluer les divers potentiels énergétiques	0 - 2 ans	CLD	15 000 \$	7 500 \$	7 500 \$						3
2. Évaluer le potentiel de la biomasse	3 - 6 ans	CLD	35 000 \$			20 000 \$	15 000 \$				3
3. Développer et supporter l'entrepreneurship énergétique	3 - 6 ans	CLD et parc agrothermique	35 000 \$ (préaisabilité)			35 000 \$					3
7. TOURISME ET PAYSAGES RURAUX											
1. Élaborer et adopter un plan d'aménagement paysagère	0 - 3 ans	MRC	10 000 \$	10 000 \$							3
2. Développer et intégrer un circuit agrotouristique	2 - 5 ans	Chantier tourisme	Dans les attributs du CLD (stratégie d'organisation)								3
3. Promouvoir les produits du terroir auprès des établissements touristiques et commerciaux	0 - 2 ans	CLD, Agglomération Saguenay-Lac-Saint-Jean (Table agro), Village historique de Val-Jalbert, zoo, autres sites touristiques	Dans les attributs du CLD (stratégie d'organisation)		50 000 \$ (maison agrotouristique)						3

BIBLIOGRAPHIE

BRYANT, C. et M. DOUCET, M. (1999).
Les quatre temps du projet, Solidarité rurale du Québec, Nicolet, Série Action, 12 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (2010).
«Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action», *Vivre en sécurité – se donner les moyens*, volume 13,
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1091_VivreSecuriteVol13.pdf
(page consultée le 10 août 2011).

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** (2010).
*La vision stratégique du développement – Guide de bonnes pratiques
sur la planification territoriale et le développement durable*,
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/guide_vision_strategique_developpement.pdf
(page consultée le 19 août 2011).

Les plans de développement de la zone agricole

MRC D'ARGENTEUIL (septembre 2011).
Projet pilote du plan de développement de la zone agricole, 70 p.

MRC DE BÉCANCOUR (mai 2010). *Plan de développement
de la zone agricole du territoire de la MRC de Bécancour*, 206 p.

MRC DE BONAVENTURE (février 2011).
Plan de développement de la zone agricole, 93 p.

MRC DE BROME-MISSISQUOI (octobre 2010).
Plan de développement de la zone agricole (PDZA), 694 p.

MRC DE CHARLEVOIX-EST (février 2011). *Plan de développement de
la zone agricole*, «Charlevoix-Est: vers une agriculture florissante», 207 p.

MRC LE DOMAINE-DU-ROY (octobre 2010). *Plan de développement
de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire*, 100 p.

MRC DE ROUSSILLON (octobre 2010).
Plan de développement de la zone agricole, 122 p.

MRC DE TÉMISCOUATA (juillet 2010).
Plan de développement de la zone agricole, 69 p.

Les PDZA sont disponibles sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse suivante :
www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA

Vous avez des questions ou des commentaires?
Nous vous invitons à nous joindre à :

**Direction de l'appui au développement
des entreprises et de l'aménagement du territoire**

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone 418 380-2100

Télécopieur 418 380-2174

www.mapaq.gouv.qc.ca

